Image not found or type unknown

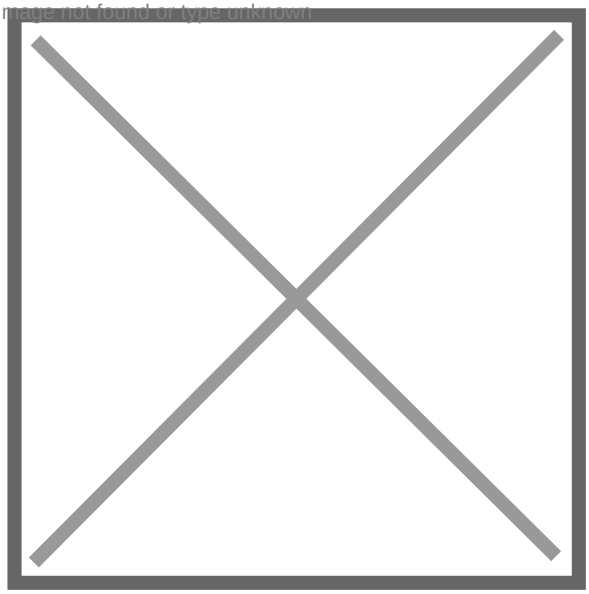

Impôts et résidence secondaire

Par **carjé**, le **05/03/2012** à **18:45**

Bonjour,
Actuellement,nous sommes propriétaires d'une résidence principale et d'une résidence secondaire (en location saisonnière avec une agence) en France.
Si nous partons travailler en tant qu'expatriés à l'étranger, que nous vendons notre actuelle réisdence principale, est-ce que notre résidence secondaire actuelle devient une résidence principale pour les impôts, avec possibilité de location saisonnière ?

Merci à vous,
Cordialement.

Par **francis050350**, le **17/03/2012** à **16:38**

Bonjour ,
Réponse NON.
Vous serez considérés comme résidents à l'étranger et votre résidenec en france sera votre résidence secondaire que vous avez bien entendu le droit de louer .
Si vous vendez ce bien il sera exonéré car ce sera la 1ère cession que vous réaliserez en france en qualité de non résident .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés